

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 10 Décembre 2020 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de la Guadeloupe. En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

## CONSTITUTIONS

FC06508

Par acte SSP du 10/09/2021 il a été constitué une SAS dénommée :

### JLM GOUTTIÈRES

Siège social : Richeplaine 97180 STE ANNE

Capital : 1.000€  
Objet : Fabrication et pose de gouttières aluminium

Président : Mme SEVESTRE Marie-caroline, Richeplaine 97180 STE ANNE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

## VENTES

FC06510



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin,  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE À PITRE  
Tél 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE de l'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice 16 rue DUGOMMIER à POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication le JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 10 heures

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

**À LA DEMANDE :** Maître Marie-Agnès DUMOULIN, Mandataire Judiciaire, domicilié 07 Rue du Morne Ninine, La Marina 97190 LE GOSIER

**DESCRIPTION :** Sur la commune de BASSE TERRE (97100) les biens et droits immobiliers situés dans un ensemble immobilier dénommé résidence ACOMA, sur une parcelle de terre cadastrée sous les relations suivantes :

**Section-Numéro-Lieudit-Contenance**  
A1 - 5 Bld du Général Félix Eboué - 13a 26ca

Le lot numéro NEUF (9) correspond à un local situé au rez-de-chaussée d'une superficie loi Carrez de 48,39m<sup>2</sup>, et les 232/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Il s'agit d'un local professionnel à usage médical comprenant une grande pièce, un bureau, une salle de soins, des sanitaires.

**CONDITIONS DE LA VENTE :** Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE-À-PITRE, Palais de justice 16 rue Dugommier ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée. La vente aura lieu le JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 sur la mise à prix de :

**SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (72 500 €)**

**(Avec possibilité de baisse de mise à prix immédiate de 30% en cas de carence d'enchère)**

**Frais en sus.**  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 septembre 2021

Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20190691/LRM/KL

publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

**À LA DEMANDE :** Maître DUMOULIN Marie-Agnès, Mandataire Judiciaire, domicilié, 7 rue du morne Ninine - La Marina 97190 LE GOSIER

**DESCRIPTION :** Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de POINTE-À-PITRE (97110), dans un ensemble immobilier au lieudit "Massabielle" sur une parcelle cadastrée sous les relations suivantes :

**Section-Numéro-Lieudit-Contenance**  
AO - 345 - Massabielle - 2a 63ca

Le lot numéro SIX (6), est un appartement situé dans la Résidence MASSABIELLE 3, bâtiment 3 porte 6 au rez-de-rue de type T2 comprenant une entrée, une cuisine, un salon, un balcon, un dégagement, un wc, une salle d'eau, une chambre, un balcon, le tout pour une superficie loi Carrez de 43,22m<sup>2</sup>.

Et les 549/10 000èmes des parties communes.

Le bien est loué en vertu d'un bail d'habitation d'une durée d'un an, le loyer mensuel est de 425€. Le syndic de copropriété est l'agence IMMO CONSEIL 9 centre commercial de l'Etoile Carrefour Blanchard La Marina 97110 POINTE-À-PITRE.

**CONDITIONS DE LA VENTE :** Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE-À-PITRE, Palais de justice 16 rue DUGOMMIER ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 sur la mise à prix de : **VINGT MILLE EUROS (20 000€)** (Avec possibilité de baisse de mise à prix immédiate de 30% en cas de carence d'enchères)

**Frais en sus.**  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 septembre 2021

Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20150141/LRM/KL

## MARCHÉ PUBLIC

FC06514



### AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

**POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA REGION EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE D'UN ETABLISSEMENT DE RESTAURATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme : La Région Guadeloupe.

Correspondant : M. Le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé, Petit-Paris, 97100 Basse-Terre,

courriel : mrosmade@regionguadeloupe.fr ; courriel : marie-ange.jaleme@regionguadeloupe.fr

**Objet de la publicité :** La délivrance d'un titre d'occupation ayant pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration situé sur le territoire de la commune du Moule (97160) lieu-dit l'Écluse, Zac de l'Aiguille, au sein de l'enceinte de l'espace ré-

gional du Nord Grand Terre, conformément à la procédure préalable de publicité et de sélection requise par les dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017.

La présente publicité vise à porter à la connaissance des candidats les informations nécessaires préalables à l'occupation, l'utilisation et l'exploitation économique du bien régional relevant de son domaine public ci-après décrit avant leur sélection et la conclusion de la convention d'occupation.

**Description de l'établissement de restauration :**

1) Sur le territoire de la commune du Moule (97160) lieu-dit l'Écluse, Zac de l'Aiguille, un bâtiment d'une surface totale de 500 m<sup>2</sup>, comprenant une cuisine centrale équipée du matériel nécessaire à la préparation et à la distribution de repas d'une salle réservée aux réceptions dont les espaces se répartissent comme suit :

- au rez-de-chaussée bas du bâtiment, des locaux techniques et sanitaires d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup>, réservés aux personnels ;

- au rez-de-chaussée haut du bâtiment, l'espace de restauration-caféteria d'une surface d'environ 250 m<sup>2</sup> d'une capacité d'environ 124 places assises.

2) Le mobilier et le matériel

Le mobilier et des équipements inventoriés et attachés au fonctionnement de la cuisine centrale du Moule sont compris dans l'objet de la convention.

Caractéristiques relatives à l'occupation et à l'utilisation :

Forme du titre d'occupation : convention d'occupation temporaire du domaine public

- **Durée :**

- 2 ans  
- non reconduction  
- Le délai entre la conclusion de la convention et le début de l'exploitation ne peut excéder 2 mois

- **Conditions financières :**

- versement d'une redevance mensuelle à compter de la date de l'exploitation effective ou au plus tard 2 mois à compter de la conclusion du contrat.

- montant de la redevance mensuelle : 1.800 € se décomposant comme suit :

• A concurrence de 1.000 €, les locaux  
• A concurrence de 300 € le mobilier et les équipements

• Et à concurrence de 500 € le montant forfaitaire des charges

- Versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance

- Règlement par voie de virement

- **Destination des lieux**

- exploitation de l'établissement de restauration confectionnant et distribuant des repas aux bénéficiaires désignés comme suit :

- la collectivité régionale et encadrants de Guadeloupe Formation, - apprenants de Guadeloupe Formation - lycéens des établissements scolaires du nord Grande-Terre - public externe et autres établissements scolaires de la zone qui le souhaitent.

- exercice d'activités ponctuelles

- **Les obligations de transmissions annuelles à la Région Guadeloupe :**

- fournir le rapport technique d'activités

- fournir le rapport financier et comptable

- **Sécurisation des lieux :** à la charge du bénéficiaire

- **Hygiène et entretien :** à la charge du bénéficiaire

- **Entretien des équipements de sécurité, équipements, matériels :** à la charge du bénéficiaire

- **Responsabilité relative à l'occupation/activité :** assurance à souscrire par le bénéficiaire couvrant l'ensemble des risques de l'occupation et des activités exercées.

**Caractéristiques relatives au bénéficiaire :**

- Personne morale de droit privé (sociétés commerciales, sociétés civiles, associations, syndicats, groupement d'intérêt économiques et autres) ou personne physique ayant la qualité de commerçant, d'entrepreneur individuel.

Justificatifs à produire quant aux qua-

## MODIFICATIONS

FC06512

### HECHIF'ONE

SCI au capital de 1.000€.

Siège social : 3, RESIDENCEDINDIN RUE BERNARD VAILINGON PLAISANCE, 97122 BAIÉ MAHAULT. RCS 842 370 843 POINTE À PITRE.

L'AGO du 27/09/2021 a décidé de transférer le siège social au 6 Rue du Hoc, 71200 LE CREUSOT, à compter du 01/10/2021. Radiation du RCS de POINTE À PITRE et immatriculation au RCS de CHALON SUR SAONE.

FC06518



Société d'Avocats

3 & 5 rue Evariste Galois  
63064 CLERMONT FERRAND CEDEX

### TAC DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 15 500 euros

Siège social : Rue Ampère - ZI de Jarry 97122 BAIÉ MAHAULT - GUADELOUPE 327 920 195 RCS POINTE À PITRE

### GERANCE

L'Assemblée Générale du 30 juin 2021 a nommé, en qualité de cogérante de la société : Madame Sandrine COUSIN, demeurant 3 chemin du Bois - 36250 NHERNE à compter du même jour.

## DISSOLUTION

FC06517

### ECO-LOCATION

EUROL au capital de 3.000€.

Siège social : Morne Baudoin 97170 PETIT BOURG. RCS 799 178 108 POINTE À PITRE

Le Gérant, en date du 15/09/2021, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/09/2021, nommé liquidateur M VIAL Didier, 1 La Valette 04170 THORAME BASSE et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Le Gérant, en date du 15/09/2021, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 15/09/2021. Radiation au RCS de POINTE À PITRE.



SCP MORTON & ASSOCIÉS  
Avocats au Barreau  
de Guadeloupe, Saint-Martin,  
Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès  
97110 POINTE À PITRE  
Tél 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE de l'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice 16 rue Dugommier POINTE-À-PITRE aura lieu une adjudication le JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 10 heures

Il sera procédé à la vente aux enchères

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 10 Décembre 2020 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de la Guadeloupe. En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

lités et capacités du candidat : le dossier de candidature

- copie des statuts enregistrés et de ses mises à jour

- copie recto verso de la pièce nationale d'identité du candidat ou du représentant légal

- l'original de l'extrait Kbis, de l'extrait K ou du répertoire des artisans datant de moins de trois mois

- l'avis au répertoire sirène (INSEE)

- copie des pouvoirs généraux ou spéciaux du représentant légal (s'ils ne sont pas contenus dans les statuts)

- attestation d'assurance en cours de validité, couvrant les risques liés à l'activité

- curriculum vitæ du candidat

- le bulletin n°3 du casier judiciaire des candidats personnes physiques ou des représentants de la personne morale

- les trois derniers avis d'imposition

- lettre de motivation et mémoire de présentation du projet

- justificatifs de qualification professionnelle

☒ justificatifs des diplômes, attestation de formation, certificats divers du candidat

- joindre pour les 2 ans à venir : - le compte de résultat prévisionnel détaillé, - le bilan prévisionnel, - le plan de financement de l'activité

- tout autre document jugé nécessaire pour l'appréciation de l'offre faite par le candidat : liste des moyens, le nombre de salariés prévu, les horaires, le matériel, les équipements usuels et spécifiques, les mesures d'hygiène et de sécurité prévues apportées par le candidat par exemple.

**Critères d'attribution :**

- Critère 1 : **qualité de la prestation** proposée au regard du mémoire technique du candidat sur la base des sous-critères suivant :

. **compétences et expérience** des personnels affectés à l'exécution du service restauration qualification professionnelles

. **organisation** du travail et de la répartition des tâches au vu des besoins de la collectivité et des établissements destinataires ;

. **système de gestion** : détails de fonctionnement et expériences sur sites similaires

. **garantie** de circulation au passage en caisse

. **moyens** mis en œuvre par le soumissionnaire pour optimiser les approvisionnements

. **source d'approvisionnement** et traçabilité

. **présentation** d'un menu sur cinq jours

. **démarche** éco-responsable

Le critère n°1 est noté sur 10 en indiquant la grille d'appréciation de 1 à 10 pondéré selon l'échelle de notation suivante :

Excellent : 10 points

Satisfaisant : 8 points

Moyen : 5 points

Insuffisant : 2 point

Absence de réponse : 0 point

- Critère 2 : **prix des prestations** noté sur 10 apprécié au regard du montant HT de l'offre du candidat.

La note la plus élevée sera affectée à l'offre retenue.

Ces critères devront être contenus dans un mémoire justificatif, rédigé par le candidat, présentant l'activité et ses modalités d'exploitation économique (le nombre de salariés prévu, les horaires, compte prévisionnel, le matériel, les équipements usuels et spécifiques), les mesures d'hygiène et de sécurité prévues, ses références en matière d'activités de restauration collective sur les 3 dernières années, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années.

Une phase d'entretien pourra avoir lieu à l'issue de l'analyse des dossiers dont les modalités seront communiquées par un courrier électronique.

Le candidat ayant reçu le plus de point sera sélectionné.

**Type de procédure** : procédure prescrite par les dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 transposées sous les articles L. 2122 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Accès aux informations** : Les informa-

tions peuvent être sollicitées par courriel (mosmade@regionguadeloupe.fr et marie-ange.jaleme@regionguadeloupe.fr), pendant toute la durée de validité de l'avis soit du jour de la publication du présent avis jusqu'au 15 octobre 2021.

**Les visites** : Pour effectuer une visite des lieux, les candidats devront contacter prendre rdv à l'adresse ci-dessous en faisant connaître leur souhait de faire une visite à l'adresse suivante : marie-ange.jaleme@regionguadeloupe.fr

**Condition d'envoi et de remise des plis** : Les candidats transmettent leur offre via les courriers électroniques ci-dessus visés ou sous pli cacheté portant les mentions :

Ne pas ouvrir

« Offre pour l'occupation et l'exploitation de la cuisine centrale régionale du MOULE

Ce pli doit contenir dans une enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-avant, à l'adresse suivante :

Région Guadeloupe  
Direction des Affaires financières  
Service de la gestion du patrimoine  
Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris  
97100 Basse-Terre

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que les plis remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leur auteur.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

**Date limite de réception des offres** : Les candidats devront au plus tard le 15 octobre 2021 - 12 heures, heure locale, soit :

- envoyer leur offre par lettre recommandée avec accusé de réception à : la direction des affaires financières, service de gestion du patrimoine, rue Paul Lacavé, Petit-Paris, 97100 Basse-Terre,

- remettre leur offre en mains propres contre récépissé à l'Hôtel de Région à Basse-Terre.

- Transmission des offres via les courriers électroniques suivants : mosmade@regionguadeloupe.fr et marie-ange.jaleme@regionguadeloupe.fr

**Modalités d'examen et de jugement des candidatures** : Avant de procéder à l'examen des candidatures, la complétude du dossier sera vérifiée, s'il est constaté que certaines pièces listées au dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. L'ensemble des candidats sera informé de la possibilité qui leur est donnée de compléter leur candidature dans le même délai.

La sélection des candidats et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes de transparence et d'égalité des candidats.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Guadeloupe : 6, rue Victor Hugues, 97100 Basse-Terre, Tél. : 0590 41 45 38, courriel : greffe.ta.basse-terre@juradm.fr, télécopieur : 0590 81 96 70, adresse internet : http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr.

Le président du Conseil Régional  
Ary CHALUS

Une annonce légale  
à publier  
en Guadeloupe ?

Saisissez la en ligne

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)

Vous voulez lire

le Probant

le vendredi matin ?

Abonnez-vous en ligne !

7 jours sur 7

24 H sur 24

Paiement sécurisé

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)